



Communauté d'agglomération de La Rochelle

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique portant sur la modification n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal et la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Par arrêté en date du 12 mai 2025, le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique unique portant sur le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (PLUI), ainsi que sur la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. L'enquête publique se déroulera : Du mercredi 4 juin 2025 à 9 h et jusqu'au vendredi 11 juillet 2025 à 17 h.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête, composée ainsi qu'il suit de :

M. Gérard BÉRAUD en qualité de président de la commission d'enquête,
Monsieur Jean-Yves CARON en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,
M. Philippe KLETZEL en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,

M. François MAUBERT en qualité de membre suppléant.
Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de La Rochelle, 6, rue Saint-Michel, BP 41287, 17086 La Rochelle Cedex 2.
Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'évaluation environnementale du projet de modification du droit commun n° 2 du PLUI et son résumé non technique, ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture des 28 mairies membres de la Communauté d'agglomération de La Rochelle et de l'accueil du service urbanisme de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.
Le dossier d'enquête publique sera également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécialement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registrepublic.fr/modification2-plui>

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique mis à disposition du public, à l'accueil du service urbanisme réglementaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, 25, quai Maubec à La Rochelle, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30. Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations et propositions :

Sur les registres papier ouverts à cet effet dans les 28 mairies de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (service urbanisme réglementaire, 25, quai Maubec à La Rochelle).
Sur le registre dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registrepublic.fr/modification2-plui>

Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête chargé de l'enquête publique unique portant sur la modification n° 2 du PLUI et la modification du zonage d'assainissement des eaux usées, à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de La Rochelle, direction des études urbaines, 6, rue Saint-Michel, BP 41287, 17086 La Rochelle Cedex 2.
Par courrier électronique à l'adresse suivante : modification2-plui@registrepublic.fr

Information relative à la protection des données personnelles : Toutes les observations et propositions présentées seront traitées par la commission d'enquête et la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Sans mention expresse contraire, le nom de leur auteur pourra figurer dans le rapport ou les conclusions de la commission d'enquête qui seront mis à disposition du public.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues avant la date de l'enquête, soit du mercredi 4 juin 2025 à 9 h et jusqu'au vendredi 11 juillet 2025 à 17 h. Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les différents lieux d'enquête publique suivants, aux jours et horaires précités ci-après :

Lieu	Période de la commission d'enquête
Mairie d'Angoulins	Lundi 23 juin : 9 h-12 h
Mairie d'Artix	Mardi 17 juin : 14 h-17 h
Mairie de Bourgneuf	Vendredi 4 juillet : 9 h-12 h

Mairie de Châtillon-Flage	Mardi 10 juin : 9 h-12 h
Mairie de Clavette	Jeu 5 juin : 9 h-12 h
Mairie de Croix-Chapellu	Mardi 18 juin : 9 h-12 h
Mairie de Domprel-sur-Mer	Lundi 16 juin : 14 h-17 h
Mairie d'Eschamps	Vendredi 20 juin : 13 h-16 h 30
Mairie de Lagord	Lundi 30 juin : 9 h-12 h
Mairie de La Jarne	Mardi 9 juillet : 14 h-17 h
Mairie de La Jarrie	Lundi 23 juin : 14 h-17 h
Mairie de La Rochelle	Mardi 4 juin : 9 h-12 h - Ouverture Mercredi 18 juin : 14 h-17 h Vendredi 11 juillet : 14 h-17 h - Clôture
Mairie de Lhoumeau	Samedi 28 juin : 9 h-12 h
Mairie de Marsilly	Vendredi 27 juin : 9 h-12 h
Mairie de Montigny	Vendredi 4 juillet : 14 h-17 h
Mairie de Niell-sur-Mer	Mardi 10 juin : 14 h-17 h
Mairie de Périgny	Jeu 5 juillet : 9 h-12 h
Mairie de Puidoux	Mardi 11 juin : 14 h-17 h
Mairie de Saint-Christophe	Mardi 24 juin : 9 h-12 h
Mairie de Saint-Médard-d'Alais	Vendredi 20 juin : 9 h-12 h
Mairie de Saint-Rogatien	Mardi 11 juin : 9 h-12 h
Mairie de Saint-Souley	Mardi 9 juillet : 9 h-12 h
Mairie de Saint-Vivien	Mardi 17 juin : 9 h-12 h
Mairie de Saint-Xandre	Vendredi 27 juin : 14 h-17 h
Mairie de Salles-sur-Mer	Vendredi 11 juillet : 9 h-12 h
Mairie de Thauville	Lundi 16 juin : 9 h-12 h
Mairie de Verhies	Mardi 24 juin : 15 h-30 - 18 h 30
Mairie de Yves	Jeu 5 juin : 13 h-30 - 16 h 30

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté d'agglomération de La Rochelle, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (<http://www.agglo-larochelle.fr>) pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la modification n° 2 du PLUI éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission sera approuvée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. La modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'agglomération de La Rochelle éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Concernant le projet de modification n° 2 du PLUI, tout renseignement peut être obtenu auprès de la direction des études urbaines de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, (25 quai Maubec à La Rochelle, BP 41287, 17086 La Rochelle Cedex 2). Concernant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées, tout renseignement peut être obtenu auprès du service assainissement de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (05 48 30 35 35).



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1) Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2) Visualisez votre avis avant sa parution
- 3) Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



en service client 24h/24 du Groupe Sud Ouest



Commune de Bourcefranc-Le Chapus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par la SARL SPECIALES GILLARDEAU représentée par M. Thierry GILLARDEAU sur un projet de construction d'un parc à potches dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° L2400155/06 M. Sylvie DANDONNIAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9 h, au lundi 28 juillet 2025, 17 h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h les vendredis et de 10 h 00 à 12 h 00 les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9 h à 12 h 30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14 h à 17 h 00.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, autorise ou de refuser la demande de permis d'aménager.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée Inf. à 90 000 €



Commune d'Angoulins (17)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (AAPC) MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux et mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection

Nom de la collectivité : Commune d'Angoulins (17).
Personne à contacter : M. Laurent GÉORGE - Directeur Général des Services
Adresse postale : Avenue Commandant Lück, 17600 Angoulins
Tél : 05 46 56 80 25 - Email : laurent.george@angoulins.fr
Téléchargement du dossier sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marches-securites.fr>
Objet du marché : Travaux et mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection.

Nature du marché : marché de travaux.
Délai d'exécution : le délai plafond est de 15 semaines au maximum pour la tranchée.

Conditions de participation : Voir règlement de consultation.
Critères d'attribution :

Les critères de jugement des offres seront les suivants :
- Valeur technique appréciée au regard des éléments du mémoire justificatif 60 %

- Analyse et compréhension du projet, description des contraintes et méthodologie d'intervention 20 %
- Description des fournitures et des matériaux proposés 30 %

- Pertinence et cohérence du planning prévisionnel d'installation du dispositif de vidéoprotection et délai d'exécution 10 %
- Prix des prestations 40 %

Procédure de passation du marché : procédure adaptée.
Date et heure limite de réception des Offres : le vendredi 4 juillet 2025 à 12 h 00.

Instance chargée des recours : Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86000 Poitiers.

Date d'envoi à la publication : le 4 juin 2025.

Annonces légales

Vie des sociétés

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SASU LOM 17.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 29 avenue André Malraux, 17550 Pont-Fabbé d'Arnaud.
88017423 RCS de Saïetes.

Après l'avis d'une décision en date du 11 avril 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11 avril 2025.

M. Didier LAVAL de LA MAJOLIE, demeurant 33 rue des Allards, 17550 Pont-Fabbé d'Arnaud a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis, le liquidateur.



Consultez, publiez un avis de décès sur carnet.sudouest.fr
Service client : 09 35 31 29 37

Avis d'obseques

31627

CHANIER

Stéphane, son fils et Tanja sa compagne ;
sa famille, ses amis ;
ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Huguette THIERY née SCHNEIDER.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 6 juin 2025, à 15 heures au temple de Saintes, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Vivien de cette même commune.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PPG Services Funéraires, 60, rue des Ruffes, Royan, tél. 05 46 05 02 14.

31450

TONNAY-CHARENTE

Michel et Laurent ESTRADE, ses fils ;
Robert BOURDET, son compagnon ;
Dimithi, Nicolas, Léa et Antoine, ses petits-enfants ;
Tino, Stélie, Liam et Ethan, ses arrière-petits-enfants ;
ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Hélène ESTRADE née DUSSEN, née DUSSEN.

survenu le mercredi 4 juin 2025.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 11 juin 2025, à 10 heures en l'église de Tonnay-Charente suivie d'un recueillement au cimetière de Saintes, à 12h. Le scellément de l'urne aura lieu à 16h, au cimetière de Tonnay-Charente. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Vos condoléances sur pif-grandon.fr

FF Grandon, chambres funéraires, Tonnay-Charente, tél. 05 46 57 42 20 St-Jean d'Angély, Edithaïs

31011

LA ROCHELLE

M^{me} Jacqueline LEDUZ née MAURET,

accompagnée de ses petits-fils, Yann & Thomas, et Léa, est partie paisiblement à l'âge de 93 ans.

La cérémonie sera célébrée le jeudi 12 juin 2025, à 15 heures en l'église de Fétilly à La Rochelle suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Eloi.

M^{me} Jacqueline LEDUZ repose à la chambre funéraire d'Angoulins, salon Royard. La famille remercie Isabelle et Deborah, ses infirmières, le Docteur CHOUILLAU ainsi que tout le personnel d'Age d'Or. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc-Eclair, Funérarium Angoulins, tél. 05 46 56 93 11.



PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement Communes de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléon, Dolus d'Oléon, Saint-Trojan-les-Bains

Il sera procédé à une enquête publique du mardi 2 juin 2025 au mercredi 2 juillet 2025 inclus, soit une durée de 31 jours, sur les communes de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléon, Dolus d'Oléon, Saint-Trojan-les-Bains, portant sur la demande d'autorisation environnementale de valant autorisation loi sur l'eau et abaisse d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement des Allantes sur la commune de Le Grand-Village-Plage.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : EAU 17, 131 Cours Gamb., CS 50 517, 17119 SAINTES Cedex - 05 46 92 72 72 - secretaire@eau17.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Un avis écrit ou un dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur, 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 21 43 00.

Monsieur Alain MORISSET, retraité, Directeur service eau et assainissement de la communauté d'agglomération, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard BRAYD, retraité de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier en mairie de Le Grand-Village-Plage (siège de l'enquête), en version électronique en mairies de Le Château d'Oléon, Dolus d'Oléon, et Saint-Trojan-les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 21 43 00 - sous format numérique sur le site internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/publications/consultations du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuilles non mobiles cœles et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Le Grand-Village-Plage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Le Grand-Village-Plage, 3 Boulevard de la Plage, 17370 Le Grand-Village-Plage. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans une mairie siège de l'enquête.

- par message à l'adresse suivante : port.participation@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Grand-Village-Plage, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :
Judi 5 juin 2025 : de 14h à 16h,
Vendredi 20 juin 2025 : de 9h à 12h,
Mardi 2 juillet 2025 : de 14h à 16h.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les mêmes jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléon, Dolus d'Oléon, Saint-Trojan-les-Bains,

- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement

- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime.

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE AU PORT DÉPARTEMENTAL DE LA COTINIÈRE

Objet : Port départemental de la Cotinière
- Avis d'appel à concurrence pour une autorisation d'occupation temporaire du local commercial n°19 de 200 m² situé boulevard du Capitaine 1 FC1 FRC, pour l'exercice d'une activité commerciale.

Date limite de réception des dossiers : le mardi 30 juin 2025 à 16h.

Retour des documents ci-dessous à télécharger sur www.charente-maritime.fr/directions-officielles/appels-projets ou auprès des services du port au 05.96.76.82.42 ou port@charente-maritime.fr.

- Avis d'appel à candidature
- Formulaire de demande d'autorisation temporaire

TRIBUNAUX DE COMMERCE SAINT NAZAIRE - LA ROCHELLE

LITIERIE VALENTIN - RCS 818 789 216
- Commerce de détail de meubles - 6215 avenue des Forumeurs - 17090 ANGOULINS

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire en date du 26/05/2025 a prononcé la liquidation judiciaire ; désigne liquidateur, SELARL Philippe DELAERÉ et associé en la personne de Me Philippe Delaere, de Commerce, 44 Docteur Chevrel, CS 30105, 44502 La Bude Cedex. Met fin à la mission de l'administrateur Cabiocq Thibaut Paroissien en la personne de Me Bertrand Maistre.

LITIERIE VALENTIN - RCS 818 789 216
- Commerce de détail de meubles - 6215 avenue des Forumeurs - 17090 ANGOULINS
Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire en date du 26/05/2025 article 1er de cession au profit de : SAS OGI (RCS Lille 518 099 282).

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration préalable n° DP 017 058 25 00046 déposée par M. JEAN LÉGER FRÈRES représentée par M. Julien LÉGER sur un projet de création d'un jardin dans la bande linéaire des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000075/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les vendredis et de 10h à 12h les samedis). Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la déclaration préalable.



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT « LE CANTON MAILLARD » A FORT L'ABBE D'ARNOULT (17250) Chemin de Boeuc

Les acquéreurs des lots situés dans le lotissement « LE CANTON MAILLARD » A FORT L'ABBE D'ARNOULT (17250) Chemin de Boeuc, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée constitutive de l'association syndicale qui aura lieu en l'honneur de Maître Guillaume GERMAIN, Notaire à SAINT-JORCHAIRE (17250), 9 Rue Nationale, le Lundi 30 juin 2025 à 17h à l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

- création de l'association syndicale libre du lotissement
- fixation des provisions sur charges
- désignation des membres du Syndicat ou Bureau,
- mise en service de l'éclairage public, entretien des espaces verts
- accord des adhésions en vue de la cession gratuite des votes à l'Association Syndicale
- demande d'inscription des VRD dans le domaine public
- Questions diverses.

Le Locataire.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par la SARL SPECTAILES GIL LARDIEU représentée par M. Thierry GIL LARDIEU sur un projet de construction d'un parc à poche dans la bande linéaire des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000155/86 M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis d'aménager.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 61/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00002 déposé par M. JEAN LÉGER FRÈRES représentée par M. Julien LÉGER sur un projet de destruction de plusieurs anciens bâtiments et création d'une extension d'un bâtiment existant dans la bande linéaire des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000070/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri

Barbusse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 62/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00007 déposé par M. GAFIC MURIEU représentée par M. Mathieu et Nicolas MURIEU sur un projet de reconstruction d'un local à usage de stockage dans la bande linéaire des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000071/86, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

À l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.

SARL L'CFE SARL au capital de 5 000 € Siège social : 10 route des Brandes 17600 MÉDIS RCS SAINTES n° 978 179 190

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 31/10/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de SAINTES.
La Gérante.